

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 29 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<b>71</b>	<b>Etaients présents :</b> G. DONGE, D. HAMCHIN, P. LECONTE, G. NOEL LECONTE, Y. POISSON, K. DUPONT, A. MOUCHEL, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, I. BASNEVILLE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, N. LEGASTELOIS, V. DUBOURG, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, J.P. LHONNEUR, J. MICLOT, C. SUAREZ, P. THOMINE, C. FREMONT, P. VIOLETTE, M. JEAN, F. LESACHEY, C. KERVADEC, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, R. BROTTIN, J.C. HAIZE, S. LA DUNE, B. MARIE, F. BEROT, P. CATHERINE, M.H. PERROTTE, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, S. MARAIS, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, B. NOEL, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, J.P. TRAVERT, G. GUIOC.
Nombre de membres présents :	<b>52</b>	
Nombre de membres votants :	<b>60</b>	
Date de convocation :	<b>23/05/2018</b>	
Date d'affichage du procès-verbal :		<b>Absents représentés :</b> G. FOUCHER donne procuration à Y. POISSON, O. OSMONT donne procuration à S. VOISIN, M.C. METTE donne procuration à B. MARIE, donne procuration à M. JEAN, donne procuration à J. QUETIER, donne procuration à G. DONGE, B. JOSSET donne procuration à J.P. TRAVERT, H. LHONNEUR donne procuration à L. FAUNY, A. LANGLOIS donne procuration à J.P. JACQUET, M. NEEL donne procuration à J. MAILLARD, J. LAURENT donne procuration à J.P. LHONNEUR.
Date d'affichage de la délibération :		
Date de publication :		<b>Absents excusés :</b> M. LEBLANC, A. SCHELLE, M. JOURDAN, D. CORNIERE, V. LETOURNEUR, M. GIOVANONE, O. DESHEULLES, C. CHANTREUIL, J.J. LEJUEZ, P. AUBRIL, C. MAURER.
Numéro de délibération :	<b>687-2018-5-29</b>	

**Finances : Décisions Modificatives n° 1 au budget principal 2018**

Monsieur le Président expose la décision modificative n°1 du budget principal 2018 de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin comme suit :

**En section de fonctionnement**

- Diminution des dépenses imprévues de -10 711.89€ :
  - ajustement des crédits au compte 022 dépenses imprévues
- Diminution des recettes de -10 711.89€:
  - Ajustement des recettes au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté
- Virement de crédits du compte 022 : dépenses imprévues de -8649.00€ au compte 6542 : créances éteintes. L'objet de ce transfert est pour l'admission en non-valeur des loyers concernant la location du logement d'Angoville au Plain

L'équilibre de la section de fonctionnement est donc porté à 15.424.887,69€

**DEPENSES**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2018</b>		
011	Charges à caractère général	2 337 813,62		2 337 813,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 812 955,00		4 812 955,00
014	Atténuations de produits	3 183 578,00		3 183 578,00
65	Autres charges de gestion courante	750 361,00	8 649,00	759 010,00
66	Charges financières	503 033,98		503 033,98
67	Charges exceptionnelles	11 100,00		11 100,00
022	Dépenses imprévues	945 000,00	-19 360,89	925 639,11
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>12 543 841,60</b>	<b>-10 711,89</b>	<b>12 533 129,71</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 162 878,80		2 162 878,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	728 879,18		728 879,18
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>2 891 757,98</b>	<b>0,00</b>	<b>2 891 757,98</b>
<b>Total :</b>		<b>15 435 599,58</b>	<b>-10 711,89</b>	<b>15 424 887,69</b>

**RECETTES**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET 2018</b>	<b>DM1</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>
013	Atténuations de charges	83 400,00		83 400,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 182 586,00		2 182 586,00
73	Impôts et taxes	6 543 852,00		6 543 852,00
74	Dotations, subventions et participations	2 782 133,00		2 782 133,00
75	Autres produits de gestion courante	563 464,00		563 464,00
77	Produits exceptionnels	235 100,00		235 100,00
<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>12 390 535,00</b>		<b>12 390 535,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 232,00		73 232,00
<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>73 232,00</b>		<b>73 232,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 971 832,58	-10 711,89	2 961 120,69
<b>Total :</b>		<b>15 435 599,58</b>	<b>-10 711,89</b>	<b>15 424 887,69</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 au budget principal 2018 ;
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
 CARENTAN, le 29 mai 2018  
 Le Président de la Communauté de Communes  
 de la Baie du Cotentin,

Jean-Pierre LHONNEUR  
*Délibération signée électroniquement*